

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 31<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et  
la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes  
Genève (Suisse), 17 juillet 2020

Questions d'interprétation et d'application

Réglementation du commerce

Avis de commerce non préjudiciable

RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. À sa 18<sup>e</sup> session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.132 à 18.134, *Avis de commerce non préjudiciable* :

**18.132 À l'adresse du Secrétariat**

*Le Secrétariat :*

- a) *inventorie et examine le matériel et les orientations relatifs à la réalisation d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) dont disposent les Parties, et identifie toute lacune ou besoin apparent (par exemple en matière de couverture taxonomique ou géographique, de forme ou de présentation, d'exhaustivité, d'accessibilité, de langues, de mises à jour, de fonctionnalité, etc.), y compris dans les orientations sur la réalisation des ACNP pour le commerce de spécimens de sources différentes (W, R et F), ainsi que pour les taxons prioritaires/désignés dans les décisions ou résolutions ;*
- b) *en consultation avec le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et les Parties, et en s'appuyant sur l'analyse, identifie les priorités concernant un matériel d'orientation additionnel ou amélioré sur les ACNP et le traitement des lacunes ou des besoins apparents ;*
- c) *sous réserve de financement externe, traite les priorités convenues en matière de renforcement des capacités par les moyens suivants :*
  - i) *entreprendre des travaux de recherche ciblés en appui à l'élaboration de matériel d'orientation sur les ACNP, nouveau ou mis à jour, en collaboration avec les experts compétents, les Parties et des organisations ; et*
  - ii) *organiser au moins un atelier d'experts interdisciplinaire sur les ACNP, y compris le 2<sup>e</sup> atelier international d'experts sur les avis de commerce non préjudiciable, avec l'aide du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, dans le cadre desquels le projet de matériel d'orientation sur les ACNP sera révisé, progressera ou sera terminé.*

- d) *présente les résultats des travaux pour examen au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes, et fait des suggestions sur les meilleurs moyens d'utiliser les résultats pour aider les autorités scientifiques à élaborer des ACNP ; et*
- e) *met à la disposition des Parties, sur le site Web de la CITES, le matériel d'orientation sur les ACNP résultant de l'application de la présente décision.*

**18.133 À l'adresse du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes**

*Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes :*

- a) *examinent l'analyse des lacunes réalisée par le Secrétariat sur le matériel et les orientations relatifs aux ACNP, et aident à identifier les priorités concernant un matériel d'orientation additionnel ou amélioré sur les ACNP, ainsi que les lacunes ou les besoins apparents ;*
- b) *participent, s'il y a lieu, aux ateliers interdisciplinaires de spécialistes sur les ACNP où les projets de matériel d'orientation seront revus, améliorés ou complétés ; et*
- c) *assistent le Secrétariat dans la préparation du 2<sup>e</sup> atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable dans le cadre du suivi de Cancún 2008, à partir des avancées réalisées depuis ;*
- d) *examinent et font des recommandations sur les résultats des ateliers interdisciplinaires de spécialistes sur les ACNP ; les projets définitifs de matériel d'orientation sur les ACNP ; l'utilisation de ces résultats en appui à la réalisation d'ACNP par les autorités scientifiques ; et leur publication sur le site Web de la CITES ; et*
- e) *rendent compte de ces activités à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.*

**18.134 À l'adresse des Parties**

*Les Parties sont encouragées à :*

- a) *fournir un appui financier pour l'application de la décision 18.132, y compris le 2<sup>e</sup> atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable ;*
- b) *fournir à cet atelier tout appui et toutes informations utiles en matière de méthodologies, d'outils, de données scientifiques, de savoir-faire et de toutes autres ressources utilisées dans l'élaboration des ACNP, les résultats de l'atelier devant être soumis pour examen à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties ; et*
- c) *utiliser le matériel d'orientation sur les ACNP résultant de l'application des décisions 18.132 et 18.133, et à faire rapport sur leur expérience et leurs résultats au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes.*

3. Conformément aux paragraphes a) et b) de la décision 18.132, le Secrétariat a inventorié et examiné les orientations et le matériel pertinents pour la formulation d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) mis à la disposition des Parties sur le site Web de la CITES, et a identifié les lacunes et besoins potentiels. La CoP18 ayant été retardée de plusieurs mois, un inventaire initial et une proposition d'approche pour l'analyse des lacunes ont pu être soumis à la CoP18 dans le document d'information [CoP18 Inf. 74](#). L'analyse complète est présentée ci-dessous au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes pour examen afin d'aider le Secrétariat à identifier les priorités en ce qui concerne le matériel d'orientation additionnel ou amélioré sur les ACNP ainsi que les lacunes ou les besoins apparents.

## **Définitions et méthode**

### *Définition des ACNP, des orientations et du matériel relatifs aux ACNP*

4. Conformément aux Articles III et IV de la Convention, les permis d'exportation pour des spécimens d'espèces inscrites aux Annexes I et II ne sont accordés que si une autorité scientifique de l'État d'exportation détermine que cette exportation ne nuit pas à la survie de l'espèce (après une détermination connue sous le nom d'« avis de commerce non préjudiciable »). L'Article IV, paragraphe 3, exige qu'une autorité scientifique de chaque Partie surveille les exportations de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II et, chaque fois que nécessaire, informe l'organe de gestion des mesures appropriées qui doivent être prises pour limiter de telles exportations afin de conserver l'espèce dans toute son aire de répartition, à un niveau qui soit à la fois conforme à son rôle dans les écosystèmes où elle est présente, et nettement supérieur à celui qui entraînerait l'inscription de cette espèce à l'Annexe I.
5. Le paragraphe 1 a) de la [résolution Conf. 16.7 \(Rev. CoP17\)](#), *Avis de commerce non préjudiciable* recommande en outre que les autorités scientifiques prennent en compte les concepts et les principes directeurs non contraignants ci-après pour déterminer si le commerce serait préjudiciable à la survie d'une espèce :
  - i) *un avis de commerce non préjudiciable pour une espèce inscrite à l'Annexe I ou II résulte d'une évaluation scientifiquement fondée vérifiant si une exportation proposée ne nuit pas à la survie de cette espèce<sup>1</sup> ;*
  - ii) *l'autorité scientifique doit déterminer si l'espèce serait maintenue dans toute son aire de répartition à un niveau conforme à son rôle dans les écosystèmes où elle est présente ;*
  - iii) *pour émettre un avis de commerce non préjudiciable, l'autorité scientifique tient compte du volume de commerce légal et illégal (connu, induit, prévu, estimé) par rapport à la vulnérabilité de l'espèce (facteurs extrinsèques et intrinsèques qui augmentent le risque d'extinction de l'espèce) ;*
  - iv) *les données exigées pour déterminer que le commerce n'est pas préjudiciable à la survie de l'espèce peuvent être fonction de la vulnérabilité de l'espèce concernée ;*
  - v) *l'émission d'un avis efficace de commerce non préjudiciable repose sur l'identification correcte de l'espèce concernée et sur la vérification que ce sont effectivement des spécimens de cette espèce qui doivent être exportés ;*
  - vi) *la méthodologie employée pour émettre un avis de commerce non préjudiciable doit tenir compte du type de spécimen et de son origine, de sorte que la méthodologie employée pour émettre un avis de commerce non préjudiciable peut, par exemple, être moins rigoureuse lorsqu'il s'agit d'un spécimen dont on sait qu'il n'est pas d'origine sauvage que lorsqu'il s'agit d'un spécimen d'origine sauvage ;*
  - vii) *la méthodologie employée doit être assez souple pour permettre de prendre en compte les caractéristiques spécifiques et individuelles des différents taxons ;*
  - viii) *la mise en œuvre d'une gestion adaptative, qui inclut le suivi, est une considération importante pour la formulation d'un avis de commerce non préjudiciable ;*
  - ix) *l'avis de commerce non préjudiciable se fonde sur des méthodes d'évaluation de la ressource qui peuvent inclure, mais pas exclusivement, les éléments suivants :*
    - A. *les caractéristiques de la biologie de l'espèce et de son cycle de vie ;*
    - B. *l'aire de répartition de l'espèce – passée et actuelle ;*

---

<sup>1</sup> Pour déterminer si une exportation peut être préjudiciable, la durabilité des prélèvements dans leur globalité sera habituellement une considération nécessaire.

- C. *la structure, l'état et les tendances de la population (dans la zone de prélèvement, aux niveaux national et international) ;*
  - D. *les menaces ;*
  - E. *Les niveaux et structures passés et actuels de prélèvement et de mortalité spécifiques à l'espèce (par exemple, âge, sexe), toutes sources confondues ;*
  - F. *les mesures de gestion actuellement en vigueur et proposées, y compris les stratégies de gestion adaptative et l'examen des niveaux de conformité ;*
  - G. *le suivi des populations ; et*
  - H. *l'état de conservation ; et*
- x) *les sources d'information à considérer pour la formulation d'un avis de commerce non préjudiciable peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :*
- A. *les publications scientifiques pertinentes concernant la biologie de l'espèce, son cycle de vie, sa distribution et ses tendances démographiques ;*
  - B. *le détail de toute évaluation de risques écologiques réalisée ;*
  - C. *les études scientifiques menées sur les lieux de prélèvement et dans des sites protégés contre le prélèvement ou d'autres impacts ;*
  - D. *le savoir et l'expertise des communautés locales et autochtones ;*
  - E. *des consultations avec les experts compétents aux niveaux local, régional et international ; et*
  - F. *les données sur le commerce national et international, telles que les informations provenant de la base de données sur le commerce CITES tenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC), les publications sur le commerce, les connaissances locales, ainsi que les enquêtes réalisées sur les marchés ou sur l'Internet, par exemple.*
6. Ces recommandations suggèrent que l'élaboration d'un ACNP comporte plusieurs éléments : i) un compte rendu des informations pertinentes concernant l'espèce ; ii) une évaluation de l'état de conservation de l'espèce ; iii) une description des prélèvements et de l'exportation ; et iv) une conclusion indiquant si une exportation proposée nuirait ou non à la survie de cette espèce. Ces quatre aspects peuvent être traités à différents niveaux de détail, à des degrés divers et dans différents formats. Pour la présente analyse, les matériels sur les ACNP traitant chacun de ces aspects ont été collectés.
7. Aux fins de cette analyse, les définitions de travail suivantes ont été appliquées :
- a) Les « ACNP » sont considérés comme des évaluations pleinement élaborées pour une espèce particulière, contenant des informations concrètes et spécifiques pour chacun des quatre éléments précisés au paragraphe 6 ci-dessus, y compris un avis concernant l'exportation des spécimens. La plupart des ACNP, sinon la totalité, ont été élaborés par les autorités scientifiques nationales et soumis au Secrétariat par les Parties concernées.
  - b) Les « orientations sur les ACNP », expression plus large et plus abstraite, comprennent des modèles, des méthodes ou des recommandations relatifs à l'élaboration des ACNP, traitant souvent de taxons d'ordre supérieur (p. ex. les serpents) ou de « catégories d'utilisation » spécifiques (produits de divers taxons partageant des utilisations similaires, p. ex. les trophées de chasse), mais ne contiennent pas nécessairement toutes les informations requises pour une espèce, et ne comportent pas de recommandations sur les décisions d'exportations réelles.
  - c) Le « matériel sur les ACNP » ou les « documents sur les ACNP » sont des termes génériques qui incluent à la fois les ACNP et les orientations sur les ACNP.

### Méthode de recherche et inventaire des ACNP et des orientations sur les ACNP

8. Le Secrétariat a examiné les sections du site Web de la CITES où se trouve principalement le matériel sur les ACNP utile. Les documents et informations localisés et analysés comprenaient : la [Base de données ACNP sur le site CITES](#), composée de documents soumis par les Parties ; et des documents soumis au [Comité pour les plantes](#) et au [Comité pour les animaux](#) [documents de travail et documents d'information pour les réunions, ainsi que documents, rapports et correspondance liés au processus d'Étude du commerce important]. Des matériels pertinents ont également été collectés sur d'autres pages Web, telles que celles sur le [lambi](#), et sur le [Collège virtuel](#). Les matériels ont été pris en compte jusqu'à l'automne 2018. Seuls quelques éléments supplémentaires ont été ajoutés en 2019, et le Secrétariat estime que ces éléments ne modifieront pas fondamentalement les conclusions présentées.
9. Pour concentrer les efforts relatifs aux matériels sur les ACNP actualisés, pertinents et accessibles (voir l'annexe 1 du présent document), l'inventaire comprenait :
- tous les ACNP et les orientations sur les ACNP figurant dans la base de données ACNP [y compris les orientations de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et toutes les orientations relatives à l'atelier tenu en 2008 au Mexique] ainsi que les informations sur le [lambi](#) et le [Collège virtuel](#) jusqu'à l'automne 2018 ; et
  - tous les ACNP et les orientations sur les ACNP (y compris le matériel sur les ACNP) soumis en tant que documents de travail ou d'information au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes depuis l'adoption de la [résolution Conf. 16.7 \(Rev. CoP17\)](#), *Avis de commerce non préjudiciable* en 2013 et jusqu'à l'automne 2018.

### Méthode d'examen des ACNP et des orientations sur les ACNP

10. La décision 18.132, paragraphe a), donne des exemples de critères pouvant être utilisés pour l'analyse des lacunes, comme la couverture taxonomique, la couverture géographique et l'exhaustivité. À ceux-ci, le Secrétariat a ajouté les « volumes du commerce » afin que la prise en compte des lacunes potentielles soit dirigée vers les taxons communs dans le commerce. Aux fins de cet examen, des buts sont proposés pour les différents critères, représentant la situation « optimale » ou « idéale », c.-à-d. qui mettrait à la disposition des Parties les orientations sur les ACNP les meilleures et les plus complètes. Ces buts sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Critères	Buts
Couverture taxonomique	Disponibilité d'orientations sur les ACNP couvrant tous les principaux groupes de taxons (définis lors de l'atelier sur les ACNP de 2008 comme suit : mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens, poissons, invertébrés, arbres, plantes succulentes et cycadales, géophytes et épiphytes, plantes pérennes).
Couverture géographique	Disponibilité d'orientations sur les ACNP pour les six régions CITES : Afrique, Asie, Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, Europe, Amérique du Nord et Océanie.
Langues	Disponibilité d'orientations sur les ACNP dans les trois langues CITES : anglais, français et espagnol.
Taxons dominant le commerce	Disponibilité d'orientations sur les ACNP pour les groupes taxonomiques qui dominant le commerce. Les volumes du commerce par grand groupe taxonomique sont issus de <i>Harfoot et al. 2018</i> (document d'information AC30/PC24 Inf. 4).
Sources	Disponibilité d'orientations sur les ACNP pour différents codes de source. Ce critère est traité comme faisant partie de l'exhaustivité (voir ci-dessous).
Résolutions, décisions, documents CoP18	Disponibilité d'orientations sur les ACNP répondant aux demandes de telles orientations émanant des résolutions et décisions CITES valides et des documents CoP18.
Exhaustivité	Disponibilité d'orientations sur les ACNP traitant de tous les aspects de l'élaboration des ACNP spécifiés dans la <a href="#">résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , <i>Avis de commerce non préjudiciable</i> . Plusieurs critères et repères particuliers ont été définis, et sont présentés en détail dans l'annexe 2 du présent document.
Forme, format, aspect pratique, accessibilité	Toutes les orientations sur les ACNP sont disponibles et facilement accessibles sur le site Web de la CITES. Plutôt qu'une évaluation de chaque matériel, des recommandations générales sont formulées pour améliorer la forme, le format, l'aspect pratique et la compréhensibilité.

11. Dans un premier temps, les caractéristiques de toutes les orientations sur les ACNP et tous les ACNP sélectionnés par rapport aux critères mentionnés ci-dessus ont été examinées et enregistrées dans un tableau. Dans un deuxième temps, les forces et faiblesses globales ont été analysées par critère. Des exemples de bonnes pratiques ont été soulignés et les écarts les plus courants par rapport aux critères de référence ont été identifiés comme des lacunes.

#### *Inventaire du matériel sur les ACNP mis à la disposition des Parties*

12. Dans l'ensemble, 121 matériels sur les ACNP ont été identifiés sur le site Web de la CITES comme répondant aux exigences des paragraphes 6 et 9. Parmi eux, 29 sont des orientations sur les ACNP (dont 12 sont issues de l'atelier ACNP de 2008) et 36 sont des ACNP. De plus, 56 documents supplémentaires sont des études de cas préparées initialement pour l'atelier ACNP de 2008. En raison de leur grand nombre, et parce que leurs points forts se reflètent dans les orientations produites par cet atelier, ces études de cas ont été exclues de l'examen ultérieur. Une liste complète des matériels inventoriés et des liens Internet est présentée en annexe 1.
13. L'inventaire reflète donc l'ensemble des matériels sur les ACNP mis à la disposition des Parties via le site Web de la CITES pour les soutenir dans l'élaboration d'ACNP, et conduit aux observations suivantes :
  - a) Le nombre de matériels disponibles, et en particulier d'ACNP, est limité. Pour replacer cela dans le contexte, une Partie, le Mexique, a signalé avoir réalisé 1539 ACNP de 2014 à 2018 (communication personnelle), alors qu'au total 36 ACNP sont disponibles sur le site Web de la CITES.
  - b) De nombreux documents relatifs aux ACNP générés par le processus d'Étude du commerce important ou dans le cadre de projets et programmes spécifiques (p. ex., le programme CITES sur les espèces d'arbres) présentent un intérêt secondaire pour l'élaboration des ACNP. En effet, ils répondent à des recommandations particulières et se concentrent uniquement sur des aspects spécifiques, et peuvent ainsi ne pas contenir d'ACNP complet ou ne pas être reproductibles ailleurs.
  - c) Cinquante-six des 121 matériels sur les ACNP identifiés sont des études de cas issues d'un seul atelier datant de 10 ans, et 12 des 29 orientations sur les ACNP disponibles sont tirées de ce même atelier. Ainsi, le nombre total de matériels disponibles qui n'ont PAS été générés par cet atelier, ou qui n'en sont PAS issus, est de 53 (36 ACNP et 17 orientations sur les ACNP). Cela indique la pertinence d'une mise à jour des orientations sur les ACNP facilement disponibles pour les Parties à la CITES.

#### **Résultats de l'analyse des matériels disponibles sur les ACNP**

14. L'utilité des ACNP pour guider d'autres Parties dans l'élaboration d'ACNP est limitée, étant donné qu'ils sont soumis et disponibles dans une seule langue, qu'ils se concentrent sur une seule espèce, que les situations et les paramètres nationaux diffèrent entre les États de l'aire de répartition, et qu'ils ne sont généralement pas conçus pour servir en tant qu'orientations conviviales. Cependant, le Secrétariat les a inclus dans cette analyse car ils peuvent être utiles pour guider d'autres Parties s'ils contiennent des informations pertinentes sur des taxons ou des méthodes spécifiques, et car ils peuvent servir d'exemples et d'illustrations pour d'autres Parties travaillant sur le même taxon ou des taxons semblables ou pour des Parties ayant l'intention d'utiliser des méthodes similaires. L'inclusion des ACNP dans cette analyse élargit donc les informations sur lesquelles les conclusions sont basées, mais le Secrétariat ne tient compte que des orientations sur les ACNP dans ses recommandations pour l'application des décisions de la CoP18.

#### *Examen de la couverture taxonomique*

15. D'après les ACNP et les orientations sur les ACNP présentées par groupe taxonomique dans le tableau ci-dessous, il semble que les Parties peuvent trouver suffisamment de matériel pour soutenir l'élaboration d'ACNP pour le commerce des mammifères, des poissons et des arbres. Pour les arbres, il existe par exemple huit orientations consacrées spécifiquement à des espèces d'arbres, 11 ACNP pouvant servir d'exemples et plusieurs matériels d'orientation plus généraux pouvant être appliqués aux arbres (comme les orientations de l'UICN). Pour les poissons, il existe quatre documents d'orientation et huit exemples d'ACNP.

Principaux taxons faisant l'objet d'un commerce	ACNP	Orientations sur les ACNP		ACNP	Orientations sur les ACNP
Mammifères	7	3	Animaux	22	13
Oiseaux	1	1			
Reptiles et amphibiens	4	3			
Poissons	8	4			
Invertébrés	2	2			
Arbres	11	8	Arbres	11	8
Plantes succulentes et cycadales	2	1	Autres plantes	3	4
Géophytes et épiphytes	0	1			
Plantes pérennes	1	2			
Divers/tous	0	4	Divers/tous	0	4
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>29</b>

16. D'autres grands taxons sont moins représentés, en particulier les oiseaux qui font l'objet d'un commerce important mais qui ne sont couverts que par un ACNP et une orientation. Cela limite le soutien disponible pour les Parties. Pour certains grands taxons, la quasi-totalité des matériels disponibles ne porte que sur quelques espèces. Par exemple, 6 des 7 ACNP pour les mammifères concernent la panthère d'Afrique. Pour les poissons, 7 des 8 ACNP concernent les requins ou les raies dans les eaux des États-Unis d'Amérique ou de la Nouvelle-Zélande. Par rapport aux matériels disponibles pour les animaux (13 orientations, 22 ACNP), il existe très peu de matériels disponibles pour le commerce des plantes autres que les arbres (4 orientations, 3 ACNP).

#### *Examen de la couverture géographique*

17. Comme présenté dans le tableau ci-dessous, l'Europe a fourni des indications sur plusieurs taxons. Elle a également participé à l'élaboration d'orientations produites grâce à une collaboration interrégionale (p. ex. toutes les orientations élaborées pendant ou après l'atelier de 2008). Les Parties des régions Afrique et Amérique centrale, du Sud et Caraïbes ont soumis le plus grand nombre d'ACNP, qui portent principalement sur des espèces indigènes de ces régions et sur des populations présentes dans l'État de l'aire de répartition ayant produit l'ACNP. Le Secrétariat note que la plupart des orientations sur les ACNP concernent de grands taxons, tels que les serpents, les arbres, les plantes ou les espèces chassées pour les trophées, et n'ont donc pas d'objectif géographique clairement défini. Seul un petit nombre d'orientations portent sur des taxons dont les aires géographiques sont étroitement définies, comme le bois d'agar ou le lambi.

Régions ayant produit des matériels sur les ACNP	ACNP	Orientations sur les ACNP
Afrique	14	1
Asie	4	2
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	8	1
Europe	1	6
Amérique du Nord	3	0
Océanie	4	0
Interrégional/mondial	2	19
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>29</b>

18. Les régions non européennes sont généralement sous-représentées dans les orientations sur les ACNP mises à la disposition du Secrétariat. Le Secrétariat note également le faible nombre d'ACNP soumis par des régions autres que l'Afrique et les régions CSAC, en particulier l'Asie. Les sept ACNP d'Amérique du Nord et d'Océanie portent sur les requins et les raies, tandis que le seul ACNP d'une Partie européenne concerne le lambi à Saint-Eustache (un territoire des Pays-Bas situé dans les Caraïbes).

#### Examen de la couverture linguistique

19. Le tableau ci-dessous présente les matériels disponibles par grand taxon et par langue. Les matériels disponibles en anglais sont de loin les plus nombreux, et les matériels disponibles en français et en espagnol sont en nombre équivalents. Certaines orientations sont disponibles dans plusieurs langues CITES. Seules quelques-unes sont disponibles dans des langues autres que les trois langues officielles de la CITES. Par exemple, les orientations sur les [trophées de chasse \(\*Ovis ammon\*\)](#) sont disponibles en russe, celles sur les [hippocampes](#) en vietnamien et en thaï, et les 9 étapes sur [le bois](#) et les [plantes pérennes](#) ont été traduites en plusieurs langues, dont le géorgien, le coréen, le mandarin et le portugais.

	Anglais		Français		Espagnol	
	ACNP	Orientations	ACNP	Orientations	ACNP	Orientations
<b>Mammifères</b>	6	3	0	0	1	0
<b>Oiseaux</b>	0	1	0	0	1	0
<b>Reptiles et amphibiens</b>	2	3	1	0	1	0
<b>Poissons</b>	7	3	1	3	0	2
<b>Invertébrés</b>	1	2	0	0	1	1
<b>Arbres</b>	4	8	4	5	4	4
<b>Plantes succulentes et cycadales</b>	2	1	0	1	0	1
<b>Géophytes et épiphytes</b>	0	1	0	1	0	1
<b>Plantes pérennes</b>	1	2	0	2	0	2
<b>Divers/tous</b>	0	4	0	2	0	3
<b>TOTAL</b> (supérieur au nombre de matériels disponibles, car certains sont traduits en plusieurs langues)	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>14</b>
	<b>51</b>		<b>20</b>		<b>22</b>	

20. Parmi les lacunes identifiées figure le faible nombre d'orientations sur les ACNP disponibles en français et en espagnol, en particulier pour les taxons autres que les poissons, les arbres et les plantes pérennes. La plupart de ces ACNP disponibles en français ou en espagnol portent sur les arbres et résultent de divers projets sur les arbres CITES. Il n'y a que six ACNP en français ou en espagnol disponibles pour tous les autres groupes de taxons combinés (deux en espagnol, quatre en français). Le Secrétariat note également que pour les pays dans lesquels aucune des trois langues CITES n'est parlée, la disponibilité très limitée de matériels dans des langues autres que l'anglais, le français et l'espagnol constitue un obstacle supplémentaire.

*Examen des matériels sur les ACNP pour les taxons qui dominent le commerce*

21. Le tableau présente les matériels sur les ACNP disponibles par rapport au volume enregistré du commerce des espèces CITES. Les données sur le commerce couvrent les années 2011 à 2014, après quoi plusieurs taxons importants ont été inscrits aux annexes CITES, tels que des espèces de requins et de bois de rose. Cependant, le Secrétariat n'a pas connaissance d'une analyse comparable plus récente. Le tableau précise en outre les principaux groupes taxonomiques et les principales sources de spécimens faisant l'objet d'un commerce (sauvage : codes de source W, U, X, R ; élevés en captivité/reproduit artificiellement : codes de source C, D, A, F). Selon *Harfoot et al.*<sup>2</sup>, les deux tiers (65 %) des volumes du commerce de spécimens d'espèces CITES en « équivalents d'organismes entiers » proviennent de captivité ou de reproduction artificielle, tandis qu'un tiers (35 %) est d'origine sauvage.

	ACNP	Orientations	Volume du commerce en « équivalents d'organismes entiers » (EOE) Nombres en gras : % du commerce global d'EOE Nombres normaux : nombre d'EOE dans le commerce, en millions	
			Sauvage	Captivité/ reproduction artificielle
<b>Mammifères</b>	7	3	<b>0,27</b> (0,85)	<b>0,05</b> (0,15)
<b>Oiseaux</b>	1	1	<b>0,12</b> (0,375)	<b>0,48</b> (1,5)
<b>Reptiles</b>	4	3	<b>2,25</b> (7)	<b>1,92</b> (6)
<b>Amphibiens</b>			<b>0,01</b> (0,045)	<b>0,05</b> (0,165)
<b>Poissons</b>	8	4	<b>0,1</b> (0,3)	<b>0,51</b> (1,6)
<b>Invertébrés</b>	2	2	<b>2,89</b> (9)	<b>1,2</b> (3,75)
<b>Arbres</b>	11	8	<b>29,83</b> (93)	<b>60,31</b> (188)
<b>Plantes succulentes et cycadales</b>	2	1		
<b>Géophytes et épiphytes</b>	0	1		
<b>Plantes pérennes</b>	1	2		
<b>Divers/tous</b>	0	4		
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>35,47</b> (110,57)	<b>64,52</b> (201,17)
			<b>100</b> (311,74)	

22. Selon *Harfoot et al.*, 90 % du commerce en « équivalents d'organismes entiers » concerne les végétaux et 10 % les espèces animales terrestres et marines combinées. En ce qui concerne les spécimens d'animaux prélevés dans la nature, le commerce des reptiles et des invertébrés est le plus élevé, chacun représentant 1 à 3 % du volume total du commerce. Le volume du commerce des mammifères, des oiseaux, des amphibiens et des poissons varie entre 0,01 % et 0,5 % selon le groupe.
23. Par rapport à l'importance relative des volumes du commerce, il y a peu d'orientations sur les ACNP disponibles pour le commerce des plantes (autres que les arbres). Pour la faune, il ne semble pas y avoir de matériels destinés à aider les Parties à formuler des ACNP pour le commerce des invertébrés, sachant que ceux qui sont à la disposition du Secrétariat ne concernent qu'une seule espèce, *Strombus gigas*.

<sup>2</sup> Harfoot *et al.* : Unveiling the patterns and trends in 40 years of global trade in CITES-listed wildlife. *Biological conservation*. 2018:223; 47-57, également disponible en tant que document d'information AC30/PC24 Inf. 4. Le Secrétariat note que l'étude agrège les données en équivalents d'organismes entiers, ce qui est difficile pour certains groupes taxonomiques, tels que les arbres et certaines espèces marines. Le Secrétariat considère néanmoins que les conclusions générales figurant aux paragraphes 21 à 23 sont fiables.

Examen des ACNP portant sur certains taxons et demandés dans les résolutions ou décisions

24. En plus de la [résolution Conf. 16.7 \(Rev. CoP17\)](#), *Avis de commerce non préjudiciable*, diverses résolutions et décisions contiennent des dispositions spécifiques concernant l'élaboration d'ACNP pour des espèces ou des situations particulières.

Résolutions/décisions		Mandat (résumé)
Rés. Conf. 17.9	Trophées de chasse d'espèces inscrites à l'Annexe I ou II	PRIE INSTAMMENT les pays d'exportation de prendre en compte les concepts et principes directeurs non contraignants sur les ACNP tels que la répartition, l'état et les tendances des populations ainsi que toutes les sources de mortalité, y compris l'abattage illégal.
Rés. Conf. 17.10	Conservation et commerce de pangolins	PRIE INSTAMMENT les États de l'aire de répartition d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de gestion et de conservation <i>in situ</i> , comprenant des évaluations des populations, l'élaboration d'ACNP, des suivis ainsi que des mesures de gestion et de conservation.
Rés. Conf. 17.12	La conservation, l'utilisation durable et le commerce des serpents	ENCOURAGE les États de l'aire de répartition à utiliser les orientations sur les ACNP et à partager leurs expériences. PRIE INSTAMMENT les Parties et le Secrétariat d'utiliser les orientations générales sur les ACNP contenues dans la Rés. Conf. 16.7 (Rev. CoP17) et toute autre orientation lors des ateliers de renforcement des capacités et dans les outils de formation.
Rés. Conf. 16.10	Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar	ENCOURAGE les États de l'aire de répartition à utiliser les orientations sur les ACNP sur le bois d'agar. DONNE INSTRUCTION aux Parties et au Secrétariat d'utiliser les orientations sur les ACNP relatifs au bois d'agar dans les ateliers sur le renforcement des capacités et les matériels de formation pertinents.
Rés. Conf. 11.11 (Rev. CoP18)	Réglementation du commerce des plantes	ADOpte une définition d'un nouveau code de source pour les végétaux obtenu par « production assistée » et DÉCIDE que les exportations de végétaux obtenus par « production assistée » nécessitent toujours des ACNP.
Déc. 18.88-93	Soutien à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale	Soutenir les études scientifiques qui facilitent les ACNP, envisager d'inclure <i>Pterocarpus erinaceus</i> de tous les États de l'aire de répartition dans le processus d'Étude du commerce important.
Déc. 18.94-99	Ébènes ( <i>Diospyros</i> spp.) et palissandres et bois de rose ( <i>Dalbergia</i> spp.) de Madagascar	Continuer de progresser dans l'élaboration des ACNP pour les genres <i>Dalbergia</i> et <i>Diospyros</i> .
Déc. 18.165-170	Quotas pour les trophées de chasse de léopard ( <i>Panthera pardus</i> )	Échanger des informations et des expériences, et élaborer des orientations sur les quotas d'exportation durables pour <i>Panthera pardus</i> .
Déc. 18.186-192	Vautours d'Afrique de l'Ouest ( <i>Accipitridae</i> spp.)	Inclure les ACNP pour le commerce des vautours d'Afrique dans un éventuel atelier sur les ACNP.
Déc. 18.197-202	Anguilles ( <i>Anguilla</i> spp.)	Élaborer des orientations sur les ACNP pour le commerce de l'anguille d'Europe.
Déc. 18.218-225	Requins et raies ( <i>Elasmobranchii</i> spp.)	Élaborer des orientations sur les ACNP pour le commerce des requins, notamment dans les situations où les données sont rares, les espèces multiples, l'échelle réduite/artisanale et les captures non ciblées (prises accessoires).

Déc. 18.234-237	Espèces d'arbres produisant du bois de rose [Leguminosae (Fabaceae)]	Rassembler des informations, organiser un atelier et faire des recommandations sur les ACNP pour le commerce du bois de rose.
Déc. 18.244-250	Lions d'Afrique ( <i>Panthera leo</i> ) et l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins	Soutenir l'élaboration d'ACNP et le renforcement des capacités.
Déc. 18.275-280	Lambi ( <i>Strombus gigas</i> )	Soutenir l'élaboration d'ACNP, les recherches pertinentes et le renforcement des capacités.
Déc. 18.296-298	Poissons marins ornementaux	Collecter des informations et organiser un atelier sur les poissons marins ornementaux : biologie, état de conservation, commerce et gestion, réglementations du commerce applicables, et lutte contre la fraude.
Déc. 18.300-302	Commerce des plantes médicinales et aromatiques	Examiner les études de cas qui tiennent compte des connaissances locales et traditionnelles, et de la mise en œuvre participative des évaluations, du suivi et de la gestion des espèces de plantes médicinales et aromatiques ; et élaborer des recommandations pour compléter les outils pertinents.

25. Le tableau ci-dessous contient tous les taxons CITES et les catégories d'utilisation figurant à l'ordre du jour de la CoP18 ou ayant fait l'objet de propositions d'inscription acceptées à la CoP18 d'espèces auparavant non inscrites aux annexes de la Convention. Ceux-ci ont été comparés avec les matériels sur les ACNP disponibles au Secrétariat. Les colonnes trois et quatre sont marquées en vert s'il existe des orientations ou des ACNP consacrés aux mêmes taxons ou à des taxons très semblables (au moins au niveau de la famille), ou pour une catégorie d'utilisation spécifique. Il convient de noter qu'il existe des orientations issues de l'atelier tenu en 2008 au Mexique pour tous les groupes taxonomiques définis lors de cet atelier (colonne 1 du tableau ci-dessous), et que certaines orientations sont très génériques et couvrent de grands groupes de taxons CITES. Il s'agit par exemple des orientations de l'UICN, des orientations sur les ACNP pour les « espèces CITES » élaborées par l'Espagne (2017) et des orientations pour les « espèces aquatiques » élaborées par le Japon (2015). Par conséquent, outre les matériels relatifs aux mêmes taxons ou catégories d'utilisation (colonnes trois et quatre), il existe des orientations pour des cas plus marginaux qui ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Taxons mentionnés dans les résolutions et décisions de la CITES, ou à l'ordre du jour de la CoP18		Matériels spécifiques disponibles (au moins au niveau de la famille ou destinés à des catégories d'utilisation spécifiques)	
		Orientations	ACNP
Mammifères	Grands félins		
	Espèces chassées pour les trophées		
	Panthère		
	Lion d'Afrique		
	Jaguar		
	Guépard		
	Carnivores d'Afrique		
	Ours		
	Éléphants		
	Rhinocéros		
	Grands singes		
	Antilope du Tibet		
	Antilope saïga		
	Chevrotain porte-musc		
	Vigogne		
	Girafe		
	Pangolins		
	Cétacés		
	Grand dauphin de la mer Noire		

Oiseaux	Passereaux		
	Perroquets gris		
	Calao à casque rond		
	Vautours		
Reptiles	Serpents		
	Tortues terrestres et tortues d'eau douce		
	Tortue imbriquée		
	Iguanes, lézards et geckos		
Amphibiens	Amphibiens		
	Grenouille géante du lac Titicaca		
	Tritons		
Poissons	Requins et raies		
	Esturgeons, polyodons		
	Anguilles		
	Napoléon		
	Acoupa de MacDonald		
	Poissons ornementaux		
	Poisson-cardinal de Banggai		
	Hippocampes		
	Raies-guitares		
Invertébrés	Lambi		
	Coraux		
	Holothuries		
	Araignées		
Arbres	Espèces produisant du bois		
	Arbres néotropicaux		
	Bois de rose		
	Ébènes ( <i>Diospyros</i> spp.) et palissandres et bois de rose ( <i>Dalbergia</i> spp.) de Madagascar		
	Taxons produisant du bois d'agar		
	Prunier d'Afrique		
Autres plantes	Orchidées		
	Médecines traditionnelles		

26. Le tableau montre que de nombreux matériels sur les ACNP mis à la disposition du Secrétariat sont axés sur des taxons qui ne dominent pas nécessairement le commerce (voir paragraphe 21), par exemple les espèces chassées pour les trophées et les grands félins. Pour certaines décisions et résolutions, telles que celles concernant les arbres, il existe divers matériels qui traitent de taxons étroitement liés (colonnes 3 et 4). Pour les autres grands taxons, tels que les mammifères non carnivores, les oiseaux ou les poissons osseux et les agnathes (poissons qui ne sont ni des requins ni des raies), il n'existe pas de matériel dédié disponible.
27. Les matériels sur les ACNP mis à la disposition du Secrétariat semblent pauvres ou inexistantes pour les invertébrés (autres que le lambi), les mammifères autres que ceux faisant l'objet de chasse aux trophées, les oiseaux et les poissons qui ne sont ni des requins ni des raies. Il convient de noter que le tableau récapitulatif ne fait pas de distinction entre le nombre ou la qualité des matériels disponibles.

#### *Examen de l'exhaustivité*

28. L'examen de l'exhaustivité des matériels sur les ACNP disponibles par rapport aux concepts et principes directeurs non contraignants pour l'élaboration des ACNP mentionnés au paragraphe 1 de la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17) (voir paragraphe 5) était l'aspect le plus approfondi de l'analyse du Secrétariat. L'annexe 2 présente en détail la manière dont ces concepts et principes ont été appliqués aux fins de l'analyse. L'analyse complète des matériels sur les ACNP est présentée à l'annexe 3. Un tableau récapitulatif est présenté à l'annexe 4.
29. Le tableau récapitulatif montre que de nombreux concepts et principes recommandés par la [résolution Conf. 16.7 \(Rev. CoP17\)](#) sont bien mis en œuvre dans de nombreux, sinon la plupart, des matériels sur les

ACNP (annexe 4, colonne 2, avec des exemples positifs mis en évidence dans la colonne 4). La vulnérabilité, les menaces, les tendances des populations, le commerce et le principe de précaution sont des exemples de concepts et de principes bien appliqués. D'autres concepts et principes – tels que l'état de conservation, la gestion et le suivi, les connaissances inclusives et la transparence de l'information – sont bien appliqués pour la plupart de leurs aspects mais pas pour tous. Ainsi, les Parties souhaitant s'inspirer des orientations et des exemples de matériels disponibles sur le site Web de la CITES devraient pouvoir trouver des matériels utiles sur ces aspects.

30. L'analyse met également l'accent sur les lacunes (annexe 4, colonne 3) dans les orientations sur les ACNP disponibles. Les principales lacunes que le Secrétariat juge utile de combler dans le cadre de l'application des décisions 18.132-134 sont les suivantes :
- a) le concept, la définition et la mise en œuvre de l'évaluation du rôle d'une espèce dans son écosystème dans le cadre de l'évaluation de son état de conservation ;
  - b) la signification et la mise en œuvre du processus de gestion adaptative ;
  - c) les exigences et les exemples d'ACNP dans des situations à faible risque ou qui nécessitent peu ou pas de recherche spécifique ;
  - d) les orientations sur les ACNP lorsque peu de données existent ou lorsque la capacité d'élaborer un ACNP est limitée ;
  - e) les orientations spécifiques et les exemples de matériels pour intégrer les connaissances de spécialistes et les savoirs locaux et traditionnels sur les espèces terrestres et les espèces ne faisant pas l'objet de chasse aux trophées ;
  - f) les exemples de matériels illustrant la manière dont les informations manquantes ou contradictoires et les compromis entre différentes considérations peuvent être intégrés de manière transparente grâce à des discussions objectives ;
  - g) les orientations spécifiques et les exemples de mise en œuvre participative du suivi, de la gestion et des prises de décisions ;
  - h) les exemples illustrant la manière dont la comparaison des résultats de différentes méthodes ou d'informations provenant de différentes sources, l'examen par les pairs ou les consultations avec les parties prenantes peuvent améliorer la fiabilité des orientations sur les ACNP ; et
  - i) des orientations spécifiques pour l'élaboration d'ACNP pour les spécimens élevés en ranch et obtenus par « production assistée ».

*Examen de la forme, du format, de l'aspect pratique et de l'accessibilité*

31. Tous les matériels examinés sont disponibles sous forme écrite sur le site Web de la CITES. La plupart sont compréhensibles, bien formatés et techniquement complets en ce sens qu'aucune section ne semble avoir été perdue pendant les processus de transformation des fichiers ou avoir rencontré de problèmes similaires. Cependant, il semble possible d'améliorer leur forme, leur format, et leur accessibilité, et de les rendre plus compréhensibles.
32. En ce qui concerne la forme et le format, il n'est pas nécessaire que les ACNP soient longs ou complexes. Bien au contraire, la [résolution Conf. 16.7 \(Rev. CoP17\)](#) ainsi que de nombreuses orientations sur les ACNP recommandent explicitement d'adapter l'effort et les exigences en matière de données au risque que présente le commerce proposé pour une espèce, ce qui signifie qu'une situation à « faible risque » nécessite un ACNP simple. Pourtant, presque tous les ACNP mis à la disposition des Parties sur le site Web de la CITES comptent entre 20 et 120 pages, et les exemples d'ACNP « simples » sont peu représentés. Ce biais peut faire penser aux Parties que l'élaboration d'ACNP nécessite des ressources, des données, des investissements et des capacités de recherche considérables, car des exemples pragmatiques ou des orientations pour l'élaboration d'ACNP dans des situations de ressources limitées, de données rares, de faible capacité et de faible risque ne sont pas disponibles sur le site Web de la CITES. Le Secrétariat estime qu'il serait préférable pour les Parties que soit présenté un ensemble réaliste et varié d'orientations et de modèles d'ACNP appropriés et adaptés de manière pragmatique à un large éventail de contextes et de situations.

33. Le contenu relatif aux ACNP sur le site Web de la CITES pourrait être mieux rationalisé et interconnecté, et présenter des liens vers d'autres sites, tels que ceux consacrés à certaines espèces ou certains sujets. Le Secrétariat prévoit d'examiner la base de données ACNP elle-même et son mécanisme de téléchargement automatique des matériels pour garantir un contenu bien organisé, interrogeable et accessible.

Résumé : Lacunes et besoins identifiés dans l'analyse des lacunes et stipulés dans les décisions de la CoP18

34. Sur la base de l'examen et de l'analyse, le Secrétariat a identifié les lacunes suivantes comme étant prioritaires :

<b>Critères</b>	<b>Lacunes ou besoins</b>	<b>Paragraphe de référence</b>
Couverture taxonomique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientations pour les invertébrés (sauf pour le lambi), les mammifères (sauf les grands félins et les mammifères faisant l'objet de chasse aux trophées), les poissons (sauf les requins et les raies), les oiseaux</li> <li>• Exemples d'ACNP pour les espèces végétales autres que les arbres</li> </ul>	15-16
Couverture géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientations intégrant des perspectives non européennes</li> <li>• Exemples d'ACNP pour les espèces asiatiques et pour les espèces terrestres des régions industrialisées</li> </ul>	17, 18
Langues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientations pour les espèces animales terrestres, et modèles d'ACNP pour les plantes autres que les arbres, en français et en espagnol</li> </ul>	19, 20
Volumes du commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériels sur les ACNP pour les plantes autres que les arbres et pour les invertébrés (sauf le lambi)</li> </ul>	21-23
Résolutions et décisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientations pour les invertébrés (sauf le lambi)</li> <li>• Orientations pour les mammifères</li> <li>• Orientations pour les poissons (sauf les requins et les raies)</li> <li>• Orientations pour les oiseaux</li> </ul>	24-27
Sources, exhaustivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientations sur les ACNP illustrant le concept, la définition et la mise en œuvre de l'évaluation du rôle d'une espèce dans son écosystème</li> <li>• Orientations pour les spécimens élevés en ranch et obtenus par « production assistée »</li> <li>• Orientations sur les ACNP illustrant la signification et la mise en œuvre des processus de gestion adaptative</li> <li>• Exigences et modèles d'ACNP pour les situations à faible risque</li> <li>• Exigences et modèles d'ACNP pour les situations à données rares</li> <li>• Exigences et modèles d'ACNP pour les situations à faibles capacités</li> <li>• Orientations spécifiques et modèles d'ACNP pour intégrer les connaissances de spécialistes et les savoirs locaux et traditionnels sur les espèces terrestres (à l'exception des espèces faisant l'objet de chasse aux trophées)</li> <li>• Modèles d'ACNP démontrant une intégration transparente de diverses considérations et un équilibre des compromis</li> <li>• Orientations spécifiques et exemples pour la mise en œuvre participative du suivi, de gestion et de prise de décisions</li> <li>• Exemples de triangulation des informations et des méthodes, et examen par les pairs ou consultations des parties prenantes pour assurer la fiabilité des orientations sur les ACNP</li> </ul>	28-30, annexe 3
Forme, format, aspect pratique, accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation et révision du contenu lié aux ACNP du site Web de la CITES et de la base de données ACNP</li> </ul>	31-33

Priorités en matière de matériels d'orientation supplémentaires ou améliorés sur les ACNP, comblant les lacunes ou répondant aux besoins

35. À partir de l'analyse, le Secrétariat a identifié les priorités suivantes en matière d'orientations supplémentaires ou améliorées sur les ACNP et comblant les lacunes ou répondant aux besoins :

- a) affiner les orientations existantes sur les ACNP ou élaborer des orientations sur les ACNP supplémentaires afin de combler les lacunes existantes et de répondre aux besoins actuels dans les domaines suivants :
  - i) orientations pour l'élaboration d'ACNP dans des situations à faible risque ;
  - ii) orientations pour l'élaboration d'ACNP dans des situations de données rares ;
  - iii) orientations pour l'élaboration d'ACNP dans des situations de faibles capacités ;
  - iv) orientations pour intégrer dans les ACNP les connaissances de spécialistes et les savoirs locaux et traditionnels ;
  - v) orientations pour la mise en œuvre participative du suivi, de la gestion et de la prise de décisions concernant les espèces ;
  - vi) orientations illustrant le concept, la définition et la mise en œuvre de l'évaluation du rôle d'une espèce dans son écosystème ;
  - vii) orientations pour les spécimens d'espèces animales élevées en ranch et les spécimens végétaux obtenus par « production assistée » ; et
  - viii) orientations pour l'élaboration d'ACNP relatifs au commerce dans les groupes taxonomiques suivants :
    - A. mammifères terrestres ;
    - B. oiseaux (y compris les vautours) ;
    - C. poissons (à l'exception des requins et des raies) ;
    - D. invertébrés (à l'exception du lambi) ; et
    - E. bois de rose et palissandre ; et
- b) Traduire les orientations existantes sur les ACNP de l'anglais vers le français et l'espagnol.

Application de la décision 18.132

36. Pour l'application des paragraphes b), c), d) et e) de la décision 18.132, le Secrétariat fait les suggestions suivantes :

- a) Avant la 31<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (AC31) et la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (PC25), le Secrétariat prévoit de consulter les membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes afin d'identifier ou de confirmer les lacunes et les priorités des orientations sur les ACNP décrites dans le présent document. Les résultats de ces consultations devront être publiés dans une version révisée du présent document avant les réunions.
- b) Comme dans les dispositions prises pour le premier atelier international sur les ACNP [Cancún, 2008 ; document [AC23 Doc. 10 \(Rev.1\)](#)], le Secrétariat propose d'établir, lors de la session conjointe de l'AC31 et de la PC25, un groupe de travail en intersession composé de membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, du Secrétariat et d'une représentation équilibrée des Parties, des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG). Le mandat suivant est proposé pour le groupe de travail :

- i) Le groupe de travail est coprésidé par les Présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et est composé d'au moins une ou deux Parties de chaque région CITES et des OIG et ONG concernées.
- ii) Le groupe de travail conseille le Secrétariat, le cas échéant, sur :
  - A. le contenu et la conduite du deuxième atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable ;
  - B. les moyens les plus appropriés de combler les lacunes et de répondre aux besoins identifiés ; et
  - C. les projets de matériels d'orientation sur les ACNP préparés pour l'atelier, pour examen, avancement ou achèvement.

Le groupe de travail contribue à la finalisation des résultats de l'atelier.

- c) Avant la 31<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (AC31) et la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (PC25), le Secrétariat prévoit de publier une notification aux Parties pour :
  - i) inviter les Parties, les OIG et les ONG à exprimer leur intérêt à participer au groupe de travail en intersession décrit ci-dessus ; et
  - ii) inviter les Parties à faire des commentaires et exprimer leurs points de vue sur les priorités en matière de matériels d'orientation supplémentaires ou améliorés sur les ACNP, et comblant les lacunes ou les besoins apparents, en tenant compte de la version révisée du présent document, ainsi que de toute aide et information sur les méthodes, les outils, les informations scientifiques, l'expertise et toute autre ressource utilisée pour formuler des ACNP pouvant contribuer à l'atelier.

Les réponses à la notification seront présentées dans un document d'information.

- d) Il est espéré que, lors de la session conjointe de l'AC31 et de la PC25, des accords pourront être conclus sur les lacunes des orientations sur les ACNP devant être comblées, ainsi que sur le mandat et la composition du groupe de travail en intersession.
- e) Sous réserve de financements externes, le Secrétariat lancera des recherches pour combler les lacunes identifiées.
- f) Le deuxième atelier international sur les ACNP (« Cancun II ») pourrait être organisé en 2021 ou 2022, sous réserve de financements externes.
- g) Le Secrétariat présentera les résultats des travaux au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes pour examen, et fera des suggestions sur la meilleure façon d'utiliser les résultats pour aider les autorités scientifiques à élaborer des ACNP. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes examineront et feront des recommandations sur : les résultats de l'atelier international sur les ACNP ; le projet final de matériels d'orientation sur les ACNP ; l'utilisation de ces résultats en appui à l'élaboration d'ACNP par les autorités scientifiques ; et leur publication sur le site Web de la CITES, et rendront compte de ces activités à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.
- h) Le Secrétariat mettra à la disposition des Parties sur le site Web de la CITES les matériels d'orientation sur les ACNP résultant de l'application de la décision 18.132.

### Recommandations

37. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sont invités à :
- a) commenter les suggestions du Secrétariat pour l'application des paragraphes b), c), d) et e) de la décision 18.132, comme indiqué au paragraphe 36 ;
  - b) conformément à la décision 18.133, paragraphe a), examiner l'analyse des lacunes réalisée par le Secrétariat sur le matériel et les orientations relatifs aux ACNP, et aider à identifier les priorités

concernant un matériel d'orientation additionnel ou amélioré sur les ACNP, ainsi que les lacunes ou les besoins apparents ;

- c) conformément à la décision 18.133, paragraphe c), et en appui à l'application de la décision 18.132, paragraphes c) et d), établir un groupe de travail en intersession sur les orientations sur les ACNP, avec le mandat et la composition proposés au paragraphe 36 ;
- d) conformément à la décision 18.133, paragraphe d), examiner et faire des recommandations sur les résultats des ateliers interdisciplinaires de spécialistes sur les ACNP ; les projets définitifs de matériel d'orientation sur les ACNP ; l'utilisation de ces résultats en appui à la réalisation d'ACNP par les autorités scientifiques ; et leur publication sur le site Web de la CITES ; et
- e) conformément à la décision 18.133, paragraphe e), formuler des recommandations et rendre compte de ces activités la Conférence des Parties à sa 19<sup>e</sup> session.

### Inventory of available NDF materials

The following table lists all example NDFs, guidance (G), and case studies from the 2008 workshop in Mexico (CS) that were inventoried on the CITES website. NDFs and guidance were included in the subsequent review. All weblinks were checked on 7 August 2019.

Type	Name	Party / Institution	Region	Year	Link
NDF	<i>Aniba rosaeodora</i>	Peru	CSAC	2015	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Aquilaria malaccensis</i>	Indonesia	Asia	2009	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Bulnesia sarmientoi</i>	Paraguay	CSAC	2013	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Brookesia minima</i> , <i>B. peyrierasi</i>	Madagascar	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Carcharinus falciformis</i>	New Zealand	Oceania	2017	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Alopias vulpinus</i> , <i>Alopias superciliosus</i>	United States of America	North America	2017	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Cycas thouarsii</i>	Mozambique	Africa	2012	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Dalbergia cochinchinensis</i>	Vietnam	Asia	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Dalbergia retusa</i>	Nicaragua	CSAC	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Anguilla anguilla</i>	Morocco	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Furcifer angeli</i>	CITES Secretariat	International	2013	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Sphyrna lewini</i> , <i>Sphyrna mokarran</i> , <i>Sphyrna zygaena</i>	United States of America	North America	2015	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Hoodia gordonii</i>	South Africa	Africa	2017	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Nardostachys grandiflora</i>	Nepal	Asia	2017	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Lamna nasus</i>	New Zealand	Oceania	2014	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Lamna nasus</i>	United States of America	North America	2017	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Panthera pardus</i>	Mozambique	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Panthera pardus</i>	Namibia	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Panthera pardus</i>	South Africa	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Panthera pardus</i>	United Republic of Tanzania	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Panthera pardus</i>	Zambia	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Panthera pardus</i>	Zimbabwe	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Mantella viridis</i>	CITES Secretariat	International	2013	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Pericopsis elata</i>	Democratic Republic of the Congo	Africa	2014, 2015, 2018	<a href="#">weblink 1</a> , <a href="#">weblink 2</a> , <a href="#">weblink 3</a>
NDF	<i>Pericopsis elata</i>	Cameroon	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Podocnemis unifilis</i>	Peru	CSAC	2015	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Prunus africana</i>	Democratic Republic of the Congo	Africa	2013, 2017	<a href="#">weblink 1</a> , <a href="#">weblink 2</a>
NDF	<i>Prunus africana</i>	Cameroon	Africa	2014	<a href="#">weblink 1</a> , <a href="#">weblink 2</a>
NDF	<i>Arantiga waglen</i> , <i>Arantiga mitrata</i> , <i>Aratinga weddellii</i> , <i>Aratinga leucophtalma</i> , <i>Brotogeris cyanoptera</i> , <i>Brotogeris sanctithomae</i> , <i>Brotogeris versicolurus</i>	Peru	CSAC	2014	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Pterocarpus santalinus</i>	India	Asia	2012	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Sphyrna zygaena</i>	New Zealand	Oceania	2014	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Mobula japonica</i>	New Zealand	Oceania	2017	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Strombus gigas</i>	Honduras	CSAC	2017	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Strombus gigas</i>	Netherlands	Europe	2014	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Swietenia macrophylla</i>	Peru	CSAC	2015	<a href="#">weblink</a>
NDF	<i>Vicugna vicugna</i>	Peru	CSAC	2014	<a href="#">weblink</a>

G	9 Step guidance for timber	Germany	Europe	2018	<a href="#">weblink</a>
G	9-step guidance for perennial plants	Germany	Europe	2016	<a href="#">weblink</a>
G	Agarwood	CITES Secretariat	International	2013	<a href="#">weblink</a>
G	Taxons produisant du bois d'agar	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	Aquatic invertebrates	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	Aquatic species	Japan	Asia	2015	<a href="#">weblink</a>
G	Birds	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	IUCN guidance	IUCN	International	2002	<a href="#">weblink</a>
G	CITES Species	Spain	Europe	2017	<a href="#">weblink</a>
G	<i>Anguilla anguilla</i>	Tunisia	Africa	2018	<a href="#">weblink</a>
G	Fish	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	Geophytes and epiphytes	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	<i>Gonystylus</i> spp.	Indonesia	Asia	2010	<a href="#">weblink</a>
G	Trophées de chasse	European Union	Europe	2017	<a href="#">weblink</a>
G	Mammifères	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	Medicinal plants	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	<i>Ovis ammon</i> , hunting trophies	CITES Secretariat	International	2013	<a href="#">weblink</a>
G	Perennial plants	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	<i>Pericopsis elata</i>	Belgium	Europe	2014	<a href="#">weblink</a>
G	Reptiles and amphibians	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	Hippocampes	Canada	International	2013	<a href="#">weblink</a>
G	Sharks	Germany	Europe	2014	<a href="#">weblink</a>
G	Serpents	IUCN	International	2017	<a href="#">weblink</a>
G	<i>Strombus gigas</i>	Honduras	CSAC	2017	<a href="#">weblink</a>
G	Succulents and cycads	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	Timber species and <i>Prunus africana</i>	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	Tree species	Guatemala, Spain	International	2015	<a href="#">weblink</a>
G	Trees	Various	International	2008	<a href="#">weblink</a>
G	Turtles and tortoises	IUCN	International	2015	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Acepenser</i> spp., <i>Husa</i> spp.	Romania	Europe	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Aloe</i> spp.	Kenya	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Amazona auropalliata</i>	Nicaragua	CSAC	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Anguilla anguilla</i>	Sweden	Europe	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Ansellia</i>	Kenya	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	Anthipatharia	United States of America	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Aquilaria malaccensis</i>	Malaysia	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Cacatua galerita</i>	New Zealand	Oceania	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Cacatua sulphurea</i>	Indonesia	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Caesalpinia echinata</i>	Brazil	CSAC	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Carnegiea gigantea</i>	Mexico	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Ceratozamia mirandae</i>	Mexico	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Cheilinus undulates</i>	Indonesia	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Cibotium barometz</i>	China	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	Coral	Australia	Oceania	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Crocodilus niloticus</i>	Kenya	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Cuora amboinensis</i>	Malaysia	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Cuora amboinensis</i>	Indonesia	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Cycas circinalis</i>	Mexico	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Dioon edule</i>	Mexico	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Encephalartos</i> spp.	South Africa	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Falco cherrug</i>	United Arab Emirates	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Galanthus elwelsii</i>	Turkey	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Galanthus woronowii</i>	Georgia	Europe	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Gonystylus bancanus</i>	Malaysia	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>

CS	<i>Guaiacum sanctum</i>	Mexico	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Hippocampus</i> spp.	Canada	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Hoodia gordonii</i>	South Africa	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Macaca fascicularis</i>	China	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Macaca mulata</i>	China	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Malacochersus tornieri</i>	Kenya	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Monodon monoceros</i>	Greenland	Europe	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Nardostachys grandiflora</i>	Denmark	Europe	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	Orchids	Ecuador	CSAC	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Panax quinquefolius</i>	USA, Canada	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Panthera leo</i>	Tanzania	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Panthera pardus</i>	South Africa	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	Parrots	Mexico	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Pelargonium sidoides</i>	Lesotho	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Pericopsis elata</i>	Cameroon	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Platycercus eximius</i>	New Zealand	Oceania	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Prunus africana</i>	Equatorial Guinea	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Psittacus erithacus</i>	Guinea	Africa	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Ptyas mucosus</i>	Indonesia	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	Rare orchids	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	Europe	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	Stony corals	Indonesia	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Strombus gigas</i>	Colombia	CSAC	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Swietenia macrophylla</i>	IUCN	CSAC	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Taxus</i> spp.	Canada	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Tillandsia xerographica</i>	Guatemala	CSAC	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Tridacnidae</i>	Palau	Oceania	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Tursiops aduncus</i>	Solomon Islands	Oceania	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Uromastyx</i> spp.	Israel	Europe	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Ursus arctus</i>	Canada	North America	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Vanda coerulea</i>	Thailand	Asia	2008	<a href="#">weblink</a>
CS	<i>Vicugna vicugna</i>	Peru	CSAC	2008	<a href="#">weblink</a>

**Methodology used to analyse the comprehensiveness  
of available NDF guidance and example NDFs**

[Resolution Conf. 16.7 \(Rev. CoP17\)](#) on *Non-detriment findings*, paragraph 1, recommends that Scientific Authorities take into account a series of concepts and non-binding guiding principles in considering whether trade would be detrimental to the survival of a species. These were condensed into a manageable number of criteria, for which all materials were reviewed, as described in the table below. The resolution's generic recommendation that NDFs be science-based was operationalized through five specific criteria. Finally, the use of the precautionary principle was added as an additional criterion, since it is referred to in most NDFs.

<b>Critères</b>	<b>Mandate</b>	<b>Definition</b>
Species identification	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)v	Stipulates / applies reliable species identification and verification according to up-to-date nomenclature and identification guides.
Source	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)vi	Stipulates consideration of / considers relevant source codes to determine NDF procedures.
Conservation status	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)ii, ix(B, C, H)	Stipulates consideration of / considers conservation status throughout the species' range in relation to a level consistent with its role in the ecosystems in which it occurs.
Population trends	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)ix(C)	Stipulates consideration of / considers population trends.
Threats	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)ix(D)	Stipulates consideration of / considers overall threats to the survival of the species.
Vulnerability	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)iii, iv, ix(A)	Stipulates consideration of / considers factors that increase species' vulnerability, including species' biology and life-history traits.
Harvest and mortality	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)ix(E)	Stipulates consideration of / considers historical and current levels and patterns of harvest and mortality (e.g. age, sex) from all sources combined.
Monitoring and management	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)viii, ix(F, G)	Stipulates consideration of / considers the implementation of adaptive management, including monitoring.
Levels of trade	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)iii	Stipulates the consideration of / considers the volume of legal and illegal trade.
Flexibility / balance effort and risk	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)iv, vii	Stipulates / reflects flexible methodology and data requirements that are proportionate to the specific and individual characteristics and the vulnerability of the species.
Inclusive knowledge	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)x	Stipulates / uses a variety of information sources, including scientific and grey literature, ecological risk assessments, surveys and relevant trade information, expert knowledge, local and traditional knowledge.
Science-based: transparent information	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)i	Stipulates / ensures traceability of information (through quotations, footnotes, links, reference sections), and provides cues for assessing information quality.
Science-based: transparent analysis	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)i	Stipulates / ensures transparency of the applied methods, including methods sections, and referring to the use of specific, and documented approaches.
Science-based: transparent integration	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)i	Stipulates / ensures transparent integration of considerations, balancing diverse factors and stipulates a reflective judgement.

Science-based: participation	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)i	Stipulates / reflects inclusive and adaptive learning processes in management and monitoring, in particular through participatory approaches [see Resolution Conf. 13.2 (Rev. CoP14) on <i>Sustainable use of biodiversity: Addis Ababa Principles and Guidelines</i> ].
Science-based: robustness	<a href="#">Conf. 16.7 (Rev. CoP17)</a> , paragraph 1(a)i	Stipulates / ensures robustness of conclusions through 1) good data, 2) use of multiple indicators, 3) triangulation, 4) peer review or stakeholder consultation.
Precautionary principle	Considered in CITES listing criteria and emerged as common practice in CITES.	Stipulates consideration of / considers uncertainties in the applied methods and used data, and the use of a precautionary principle, where required.

**Detailed review results by comprehensiveness sub-criterion**

The following tables present detailed results of all criteria relating to the comprehensiveness of NDF materials.

<b>Species identification</b>		
Stipulates / applies reliable species identification and verification according to up-to-date nomenclature and identification guides.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	5	17
Partially – look-alike issues are mentioned	4	0
Partially – a physiognomic description is provided / requested	14	0
Not addressed	13	12
<b>Resumé:</b> Many guidance address this criterion. Many NDFs provide descriptions of the species they address, some address look-alike issues. Yet, few NDFs report on identification and verification.		

<b>Source</b>		
Stipulates consideration of / considers relevant source codes to determine NDF procedures.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	11	11
Partially – mentions incomplete set of sources (mostly focused on wild vs. art. prop.)	NA	8
Partially – mentions sources, but it remains unclear what it means for NDF process	NA	7
Not addressed (in case of NDFs presumably all is wild?)	25	3
<b>Resumé:</b> Most guidance address the source of the specimen (though often focused on wild versus captive / artificially propagated). Most NDFs do not explicitly state the source of the specimen, it usually is implicit in the text and at times seems ambiguous.		

<b>Conservation status</b>		
Stipulates consideration of / considers conservation status throughout the species' range in relation to a level consistent with its role in the ecosystems in which it occurs.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed, including an assessment of the role of the species in its ecosystem	1	17*
Partially – some ecosystem relationships are described	10	NA
Partially – the role in its ecosystem is not addressed	17	10
Partially –role in its ecosystem is lacking and its conservation status is superficial	8	2
Does not apply (negative legal acquisition finding, unnecessary due to identification issues)	2	NA
Not addressed	0	0
<b>Resumé:</b> All guidance and NDFs address conservation status to varying degrees. The present population status throughout its range is in most materials well elaborated. Most guidance remain superficial about a species' role in its ecosystem and lack stipulations how to operationalize it. Even at a purely descriptive level, few NDFs address it at all. CITES lacks an approach to assess species' roles in ecosystems.		
*many lack stipulations to operationalize the concept.		

<b>Population trends</b>		
Stipulates consideration of / considers population trends.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	15	22
Partially – makes only general stipulations / comments	11	4
Does not apply (lacking legal acquisition finding)	1	NA
Not addressed	9	3
<b>Resumé:</b> Almost all guidance and most NDFs address population trends. Many NDFs remain unspecific due to lack of data or due to species with long generation times.		

<b>Threats</b>		
Stipulates consideration of / considers overall threats to the survival of the species.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	16	18
Partially – superficial, or selective stipulations / descriptions	15	6
Not addressed	5	5
<b>Resumé:</b> Most guidance and NDFs address this criterion to some degree. The selection of mentioned threats often seems selective. Climate change is rarely mentioned.		

<b>Vulnerability</b>		
Stipulates consideration of / considers factors that increase species vulnerability, including species biology and life-history traits.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	15	22
Partially – stipulations / descriptions superficial or lack conclusion	8	4
Not addressed	13	3
<b>Resumé:</b> Almost all guidance and many NDFs address this criterion. Some NDFs remain superficial, or a description of vulnerability-related extrinsic and intrinsic characteristics remains without overall conclusion.		

<b>Harvest and mortality</b>		
Stipulates consideration of / considers historical and current levels and patterns of harvest and mortality (e.g. age, sex) from all sources combined.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	6	16
Partially – lacks historical perspective	2	2
Partially – lacks consideration of overall causes of mortality	22	7
Partially – lacks both of the above	1	2
Not addressed / not applicable (e.g. zero quota)	5	2
<b>Resumé:</b> Almost all materials address this criterion to some degree, in particular mortality from harvest. Many guidance address it comprehensively. Most NDFs and some guidance do not address mortality from causes other than harvest.		

<b>Monitoring and management</b>		
Stipulates consideration of / considers the implementation of adaptive management, including monitoring.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	25	18
Partially – lacks adaptation	4	10
Partially – lacks monitoring	4	1
Not addressed	3	0
<b>Resumé:</b> Almost all materials address this criterion extensively. Some guidance do not address <u>adaptive management</u> , or its meaning remains unclear.		

<b>Levels of trade</b>		
Stipulates the consideration of / considers the volume of legal and illegal trade.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	20	20
Partially – lacks illegal trade	12	3
Not applicable / not addressed	4	6
<b>Resumé:</b> Almost all materials address this criterion extensively. Several NDFs do not mention illegal trade.		

<b>Flexibility / balance effort and risk</b>		
Stipulates / reflects flexible methodology and data requirements that are proportionate to the specific and individual characteristics and the vulnerability of the species.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	30*	14
Partially – without guidance on flexibility	NA	11
Not addressed – method / effort not adapted / -able to species / specimen	NA	4
Not addressed – method / effort disproportionate to vulnerability / risk level	6	NA
<b>Resumé:</b> Many guidance propose step-wise analysis, dependent on initial risk assessment indicators. Almost all NDFs represent high-risk situations, in which NDFs were made with high effort, and / or led to restrictive NDF advice. Hardly any represent simple, efficient and straightforward NDFs.		
* assuming that restrictive NDF decisions justify low effort		

<b>Inclusive knowledge</b>		
Stipulates / uses a variety of information sources, including scientific and grey literature, ecological risk assessments, surveys and relevant trade information, expert knowledge, local and traditional knowledge.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed, including local and traditional knowledge	12	10
Partially – concrete stipulations for / evidence from several forms of knowledge	7	5
Partial – general / limited stipulations for / evidence from some forms of knowledge	8	10
Not applicable / not addressed	9	4
<b>Resumé:</b> Many NDFs and guidance use scientific sources, as well as surveys, ecological risk assessments, trade information and/or grey literature. Stakeholder knowledge used in several NDFs for marine or hunting trophy species, but hardly at all for other species. Many guidance mention such knowledge but not a single provides specific support for the inclusion of such knowledge.		

<b>Science-based: transparent information</b>		
Stipulates / ensures traceability of information (through quotations, footnotes, links, reference sections), and provides cues for assessing information quality.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	13	7
Partially – lacks information traceability	3	2
Partially – lacks assessment of information quality	10	4
Not addressed – lacks both	10	16
<b>Resumé:</b> Most NDFs quote scientific literature, and several assess the quality of the available information. Some guidance stipulate records of used information and confidence in information. Many guidance do not stipulate information transparency. Many NDFs provide incomplete sources, some lack bibliographies and several are not transparent about the information quality.		

<b>Science-based: transparent analysis</b>		
Stipulates / ensures transparency of the applied methods, including methods sections, and referring to the use of specific, and documented approaches.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	13	4
Partially – unspecific, selective or limited to some aspects	11	12
Not addressed	12	13
<b>Resumé:</b> Many NDFs provide some explanations of the applied research and analysis methods. Few NDFs provide complete or thorough descriptions of applied research methods. Guidance make few, if any, provisions on methods transparency.		

<b>Science-based: transparent integration</b>		
Stipulates / ensures transparent integration of considerations, balancing diverse factors and stipulates a reflective judgement.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	11	12
Partially – partially, selective, or limited to some aspects	11	6
Not addressed	14	11
<b>Resumé:</b> Some guidance support the integration of information and the balancing of judgements. Some NDFs contain strong discussion sections. The integration of information and the balancing of different considerations is in many materials not transparent.		

<b>Science-based: participation</b>		
Stipulates / reflects inclusive and adaptive learning processes in management and monitoring, in particular through participatory approaches (Conf. 13.2 (Rev. CoP14)).		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed – joint decision making, monitoring and management	11	4
Partially – only information input into decision-making	4	12
Partially – only livelihood benefits	3	0
Not addressed	18	13
<b>Resumé:</b> Some NDFs (mainly marine and hunting trophy species) report stakeholder input to, or participation in decision-making in species monitoring and management. Some guidance contains unspecific provisions for stakeholder input in decision-making, but hardly any address joint decision-making. This could be linked to a lack of know-how.		

<b>Science-based: robustness</b>		
Stipulates / ensures robustness of conclusions through 1) good data, 2) use of multiple indicators, 3) triangulation, 4) peer review or stakeholder consultation.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed – stipulates / uses at least three sources of robustness	0	0
Partially – stipulates / uses at least two sources of robustness	4	10
Partially – stipulates / uses one source of robustness	18	11
Not addressed – lacks all sources of robustness	14	8
<b>Resumé:</b> Most NDFs use one source of robustness, and many guidance propose one or two sources of robustness (most often the use of high-quality information multiple indicators). No single material uses or proposes all four sources of robustness. Only few apply or propose triangulation, peer review or stakeholder consultations.		

<b>Precautionary principle</b>		
Stipulates consideration of / considers uncertainties in the applied methods and used data, and the use of a precautionary principle, where required.		
	<b>NDF (36)</b>	<b>Guidance (29)</b>
Addressed	13	20
Partially – mentioned but not discussed / use is unclear	6	3
Partially – not mentioned, but apparently used	10	NA
Not addressed – unclear whether it is considered	7	6
<b>Resumé:</b> The precautionary principle is mentioned in almost all guidance and many NDFs. In some NDFs, it remains unclear how uncertainties were considered and how the precautionary principle was implemented.		

**Summary results by comprehensiveness sub-criterion**

<b>Critères</b>	<b>Main strengths</b>	<b>Main gaps in NDF guidance</b>	<b>Positive examples</b>
Stipulates reliable species identification and verification according to up-to date nomenclature and identification guides.	Guidance frequently addresses this criterion. Many NDFs provide descriptions of the species they address; some also address look-alike issues.		Madagascar 2018 ( <i>Brookesia minima</i> , <i>B. paypierasii</i> ) describes identification guides and capacity-building activities for customs and enforcement authorities.
Stipulates consideration of relevant source codes to determine NDF procedures.	Most guidance addresses the source of the specimen (mostly focused on wild versus captive / artificially propagated).	There is little or no guidance on source codes other than 'wild' that require NDFs, in particular ranched specimens and 'assisted production'	Peru 2015 ( <i>Podocnemis unifilis</i> ) makes clear that it is about ranched specimens.
Stipulates consideration of conservation status throughout the species' range in relation to a level consistent with its role in the ecosystems in which it occurs.	All guidance and NDFs address conservation status to varying degrees. The present population status throughout its range is thoroughly described in most materials.	Most guidance remains superficial about the species' role in its ecosystem, and generally lacks approaches to assess species' roles in ecosystems.	Peru 2014 (Psitacidos) analyses geographic distribution and population status by species. Potential habitat extension is analysed with models.
Stipulates consideration of population trends.	Almost all guidance and most NDFs address population trends.		Peru 2014 (Vicúñas) qualitatively describes historic population trends over 500 years.
Stipulates consideration of overall threats to the survival of the species.	Most guidance and NDFs address this criterion to some degree.	The inclusion of mentioned or suggested threats often seems selective. Climate change is rarely mentioned.	Mozambique 2018 (Leopard) discusses threats extensively and precisely.
Stipulates consideration of factors that increase species vulnerability, including species biology and life-history traits.	Almost all guidance and many NDFs address this criterion.		Spain 2017 (hunting trophies guidance) focuses on specimen and hunting methods with less impact on populations.
Stipulates consideration of historical and current levels and patterns of harvest and mortality from all sources combined.	Almost all materials address this criterion to some degree, in particular mortality from harvest. Many guidance address it comprehensively.	Mortality from causes other than harvest is not always addressed.	Cameroon 2014 ( <i>Prunus africana</i> ) describes influence of harvest techniques on mortality, mortality from bushfires, and harvest permissions over several decades.
Stipulates consideration of the implementation of adaptive management, including monitoring.	Almost all materials address management and monitoring extensively.	Some guidance does not address adaptive management, or its meaning remains unclear.	Indonesia 2010 ( <i>Gonystylus</i> spp.) ensures adaptiveness through collaborative annual quota setting and field visits by experts.

Stipulates the consideration of the volume of legal and illegal trade.	Almost all materials address legal trade extensively.	Illegal trade is not always considered.	Peru 2015 ( <i>Aniba rosaedora</i> ) describes international trade over several decades and states that illegal and national trade seem non-existing.
Stipulates flexible methods and data requirements that are proportionate to the specific and individual characteristics and the vulnerability of the species.	Guidance frequently proposes step-wise analysis, dependent on initial risk assessment indicators.	Almost all NDFs represent high-risk situations, in which NDFs were made with high effort, and / or led to restrictive NDF advice. Hardly any represent simple, efficient and straightforward NDFs.	New Zealand 2014 ( <i>Sphyrna zygaena</i> ) is a relatively straightforward example that allows current practice to continue despite limited data.
Stipulates inclusive information sources, including scientific and grey literature, ecological risk assessments, surveys, trade information, expert knowledge, local and traditional knowledge.	Many materials use or recommend scientific sources, as well as surveys, ecological risk assessments, trade information and/or grey literature.	Materials frequently mention stakeholder knowledge, but few are specific, and no guidance provides specific support for its inclusion.	Namibia 2018 (Leopard) draws on information from surveys, population monitoring, skull measures, hunting reports and evidence from multiple stakeholders.
Stipulates transparency of information (through quotations, footnotes, links, reference sections), and provides cues for assessing information quality.	Most NDFs quote scientific literature, and several assess the quality of the available information. Some guidance stipulates records of used information and confidence in information.	Guidance frequently does not stipulate information transparency.	Peru 2015 ( <i>Aniba rosaedora</i> ) references scientific sources as well as legal and management-related sources and describes confidence in this information.
Stipulates transparency of the applied methods, including methods sections, and referring to the use of specific, and documented approaches.	Many NDFs provide some explanations of the applied research and analysis methods.	Guidance makes few, if any, provisions on methods transparency.	Cameroon 2018 ( <i>Pericopsis elata</i> ) provides extensive documentation of methods and analyses in a dedicated methods section and an additional annex.
Stipulates transparent integration of considerations, balancing diverse factors and stipulates a reflective judgement.	Some guidance supports the integration of information and the balancing of judgements. Some NDFs contain strong discussion sections.	The integration of information and the balancing of different considerations is in many materials not transparent.	Germany 2016 (9-step guidance for perennials) provides summary tables and scoring scales to judge trade-offs.
Stipulates inclusive and adaptive learning processes in management and monitoring, in particular through participatory approaches (Conf. 13.2 (Rev. CoP14)).	Some NDFs (mainly marine and hunting trophy species) report stakeholder input to, or participation in decision-making in species monitoring and management.	Some guidance contains provisions for stakeholder input in decision making that are not specific, but hardly any address joint decision making. This could be linked to a lack of know-how.	Nepal 2017 (Jatamansi) describes joint monitoring by forestry staff and local communities. Honduras 2017 ( <i>Strombus gigas</i> guidance) uses co-management and stakeholder collaboration as indicators of information confidence.

<p>Stipulates robustness of conclusions through (1) good data, 2) use of multiple indicators, 3) triangulation, 4) peer review or stakeholder consultation.</p>	<p>Most NDFs use one source of robustness, and guidance frequently proposes one or two sources of robustness (often the use of high-quality information and multiple indicators).</p>	<p>No single material uses or proposes all four sources of robustness. Only few apply or propose triangulation, peer review or stakeholder consultations.</p>	<p>Netherlands 2014 (<i>Strombus gigas</i>) triangulates various data sources. The quality of the report was peer reviewed by a colleague and the head of institute.</p>
<p>Stipulates consideration of uncertainties in the applied methods and used data, and the use of a precautionary principle, where required.</p>	<p>The precautionary principle is mentioned in almost all guidance and many NDFs.</p>	<p>In some materials, it remains unclear how uncertainties were considered and how the precautionary principle was implemented.</p>	<p>Germany 2014 (shark guidance) proposes to record uncertainties in pre-programmed worksheet. Precaution is advised in several steps.</p>